

Règlement du concours

1. Concours

Le concours *Cet hiver, je pense à moi!* (ci-après le « Concours ») est tenu par Centre de Yoga Ste-Foy. (ci-après l'« Organisateur »).

2. Durée du Concours

Le Concours débute le 1^{er} décembre 2020 à 9 h et se termine le 17 décembre 2020 à 23 h 59 (HNE) (ci-après la « Durée »).

3. Conditions de participation

Pour être admissible au concours, une personne doit :

- Être résidente du Québec
- Avoir atteint l'âge de la majorité conformément à la législation du Québec

4. Description des prix

Les prix offerts (ci-après les « Prix ») sont :

- cinq (5) abonnements à un cours pour la session d'hiver 2021 d'une valeur allant de 80\$ à 145\$

5. Mode de participation

Toute personne qui participe au Concours (ci-après le « Participant ») peut le faire en s'inscrivant à un cours pour la session d'hiver 2021. Chaque inscription à un cours donne une chance de participer.

Aucun bulletin de participation n'est requis.

Aucun achat requis. Pour participer au Concours sans s'inscrire à un cours à la session d'hiver 2021, le Participant doit rédiger, à la main, un texte d'approximativement deux cent cinquante (250) mots sur la question suivante : « Pourquoi pratiquer le yoga? (ci-après le « Texte »). Le texte doit être identifié en indiquant les éléments suivants :

- Le nom complet du Participant;
- L'adresse complète du Participant;
- Le numéro de téléphone du Participant;
- La date à laquelle le Texte a été rédigé.

Le Texte doit être posté à l'adresse suivante :

Centre de yoga Ste-Foy
844 Rue Paradis
Québec, QC G1V 4J5

Le Participant doit poster le Texte au plus tard la dernière journée du Concours, soit le 11 décembre 2020 (l'oblitération faisant preuve de date d'expédition) sous peine de disqualification.

Le Texte reçu par l'Organisateur équivaut à l'inscription au Concours.

Le Texte reçu devient la propriété de l'Organisateur et ne sera pas retourné au Participant.

6. Tirage

Au terme de la Durée du Concours, une liste de tous les Participants qui se seront inscrits à un cours de la session d'hiver 2021 et de tous les Participants qui auront transmis un Texte (ci-après la « Liste ») sera générée par l'Organisateur.

Un tirage au sort électronique sera effectué parmi tous les Participants qui figureront sur la Liste (ci-après le « Tirage »).

Le Tirage sera effectué le 18 décembre 2020 à 14 h (HNE), aux locaux de l'Organisateur, situé au 844 Rue Paradis, Québec (Québec) G1V 4J5.

Les chances de gagner le Concours dépendront du nombre d'inscriptions à la clôture du Concours.

L'attribution des prix est limitée à un seul prix par personne.

Le Centre de yoga Ste-Foy se réserve le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une participation non conforme au présent règlement.

7. Détermination du gagnant

Les Participants sélectionnés lors du Tirage qui répondront aux exigences suivantes seront déclarés les gagnants du Concours (ci-après les « Gagnants ») :

- a) Les Participants sélectionnés devront être joints, par téléphone ou par courriel, par l'Organisateur dans les trente (30) jours suivant le Tirage;
- b) Les Participants sélectionnés devront répondre correctement à une question d'ordre mathématique, sans aide, dans un délai limité.

8. Disqualification

Si un Participant sélectionné ne respecte pas l'une des conditions du présent règlement, il sera disqualifié et un nouveau Tirage sera effectué conformément au présent règlement jusqu'à ce qu'un nouveau Participant sélectionné soit déclaré Gagnant.

9. Réclamation du prix

Un employé de l'Organisateur communiquera avec les Gagnants par téléphone ou par courriel.

L'Organisateur offrira le remboursement de l'abonnement des gagnant avant le 1^{er} février 2020.

10. Décisions et différends

Toutes les décisions des responsables chargés d'administrer le Concours seront finales et sans appel. Toutefois, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (ci-après la « Régie ») afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins

d'une intervention pour tenter de le régler.

11. Modification au Concours

L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, de modifier le règlement du Concours, d'annuler, de mettre fin ou de suspendre le Concours, en tout ou en partie, en tout temps, sans avis préalable, sous réserve de l'approbation de la Régie, et ce, sans aucune responsabilité, dans le cas où des événements indépendants de sa volonté l'empêchaient de poursuivre le Concours tel que détaillé dans le présent règlement.

12. Acceptation et substitution du prix

Les Prix doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être transférés à une autre personne ou substitués à un autre prix. Le prix gagné est non remboursable. Ainsi, un Gagnant ne peut demander un remboursement dans l'éventualité qu'il annule son abonnement. Toutefois, dans l'éventualité où, pour des raisons hors de son contrôle et n'ayant aucun rapport avec les Gagnants, l'Organisateur ne pouvait attribuer les Prix, il se réserve le droit d'attribuer, et ce, à son entière discrétion, des prix de valeur équivalente.

13. Limite de responsabilité

Les Participants confirment leur adhésion au présent règlement et dégagent de toute responsabilité l'Organisateur, ses employés et ses représentants et ses filiales pour toute conséquence financière fiscale imprévue, tout dommage et toute perte qu'ils pourraient subir en raison de leur participation au Concours ainsi que de leur acceptation, de leur possession, de leur utilisation, de leur refus ou de leur défaut de recevoir les Prix.

Les Participants dégagent de toute responsabilité l'Organisateur, ses employés, et ses représentants: a) de tout mauvais fonctionnement, de toute panne ou difficulté de toute sorte du matériel informatique ou électronique, des logiciels, d'un réseau, d'un site Internet, d'Internet ou d'un ordinateur; b) de transmissions informatiques défectueuses, incomplètes ou retardées; c) d'inscriptions perdues, livrées en retard, incomplètes ou erronées; d) d'altération, de vol et de défaillances du matériel ou d'erreurs typographiques.

14. Consentement à l'utilisation des renseignements personnels

Les Gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser, dans le cadre du Concours, le cas échéant, leur nom, leur photographie, leur lieu de résidence, leur voix et/ou leur image à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération, et acceptent que ces renseignements personnels soient publiés sur le site Internet et le portail de l'Organisateur et fassent partie des publications de l'Organisateur sur son portail et son intranet.

15. Documents de participation et communications

L'Organisateur demeure en tout temps propriétaire exclusif de tous les documents de participation du Concours. Aucune correspondance ne sera échangée avec les Participants. Seuls les Gagnants seront joints par téléphone ou par courriel et informés des conditions d'obtention des Prix.

16. Renseignements personnels

Dans le cadre du Concours, l'Organisateur est appelé à recueillir des renseignements personnels concernant les Participants, qu'il conservera de façon confidentielle. L'Organisateur utilisera les renseignements personnels recueillis à des fins d'identification pour le Concours, notamment pour communiquer avec les Gagnants. Aucune communication publicitaire ou autre type de communication non liée au Concours ne sera envoyée aux Participants.

17. Lois applicables

Le Concours est assujéti à toutes les législations et réglementations fédérales, provinciales et municipales applicables ainsi qu'au présent règlement.

Les Participants acceptent de se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux du Québec.

18. Divisibilité

Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une autorité compétente, il sera alors considéré comme nul, mais tous les autres paragraphes demeureront valides et seront appliqués dans les limites permises par la loi.

19. Copie du règlement

Toute personne peut obtenir une copie du règlement du Concours ainsi que le nom des Gagnants en adressant une demande écrite à cet effet à l'adresse ci-dessous :

Concours Cet hiver, je pense à moi!

Centre de yoga Ste-Foy

844 Rue Paradis

Québec, QC G1V 4J5

Le présent règlement est également disponible à l'adresse suivante : yogastefoy.com/concours
